

## RÉUNION CONSEIL MUNICIPAL DU DEUX JUIN 2016

Le Deux Juin Deux Mil seize, à vingt heures trente, le Conseil Municipal du Pin s'est réuni en Mairie sous la présidence de M. Jean-Paul BRET, Maire.

Date de convocation : 26 mai 2016.

Étaient présents : Jean-Paul BRET, Marie-Christine CLOR, Denis CARRON, Christiane PEROT, Bernard MATHIAS, Maryse TRAVERS, Christian CLOR, Laurence KAISSARIS, Pascal MAILLEY, Chrystelle SANCHEZ-LAFAURIE, Philippe ACCORSO, Pascal MEUNIER-BEILLARD, Emilie MERMET

Absent excusé : Christian MOINE.

Christiane PEROT est désignée secrétaire de séance.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le compte-rendu de la dernière séance.

### COMMUNE NOUVELLE.

✓ **Code postal** : Le Maire indique que suite à un accord entre l'association des Maires et la Poste, chaque commune « primitive » conserve son code postal.

✓ **Bureau de Poste** : Le Maire fait part du courrier de réponse de Mr le Préfet de l'Isère sur le maintien du bureau de poste du Pin. Mr le Préfet indique que la transformation d'un bureau de poste de plein exercice n'est pas possible sans l'accord préalable du Maire et de son Conseil Municipal.

✓ **Courriers** : Le Maire donne lecture des courriers de Gilbert Grand, Claude Rouge, Jasmine Guérin et Pierre Cengiarotti indiquant leur désaccord sur le projet de création d'une commune nouvelle avec Paladru au 1<sup>er</sup> Janvier prochain, et de la réponse qu'il a adressée à chacun.

✓ **Noms** : Mr le Maire donne connaissance des cinq noms qui sont retenus à ce jour, et qui seront annoncés lors des prochaines réunions publiques des 8 et 9 juin. La population pourra se prononcer sur l'un de ces noms d'ici le 21 Juin, et le choix définitif sera entériné par les Conseils Municipaux du Pin et de Paladru lors de leur réunion concomitante du 23 Juin 2016 au cours de laquelle ils se prononceront définitivement sur le projet de création de la commune nouvelle. Les cinq propositions sont :

- Rives de Paladru
- Paladru Rivages
- Villages du Lac de Paladru
- Pays de Paladru
- Vals du Lac – Paladru.

### REUNION TOUR DU LAC DU 25 MAI 2016 A CHARAVINES.

◆ **Gendarmerie estivale** : Le Maire précise que le poste estival de Paladru sera ouvert du 13 Juillet au 31 Août avec 6 réservistes. Cette restriction d'ouverture provient de la forte mobilisation des effectifs pour l'Euro, les attentats, les manifestations, le tour de France ....

◆ **Club house de Tennis** : Le chantier d'aménagement se poursuit. Des travaux complémentaires ont été engagés qui seront pris en charge en totalité par Charavines. Le Maire de Bilieu souhaite qu'une information plus large soit faite sur le financement des projets intercommunaux.

◆ **Tennis couverts** : Les dossiers de demande de subvention ont été envoyés. Le bureau d'étude peaufine le dossier pour une consultation des entreprises en septembre au plus tard. L'objectif est de débiter les travaux en Mars 2017 pour les terminer en Octobre de la même année.

◆ **Petite Enfance** : Les élus ont défini les modalités des primes aux personnels des deux crèches avec une enveloppe de 5 000 €. Charavines a cependant précisé que ses agents bénéficieraient de la même prime que les autres membres du personnel de Charavines.

Concernant les modalités de facturation, il est précisé que les facturations attachées à un exercice doivent être faites sur cet exercice, de façon à favoriser le suivi budgétaire et comptable.

◆ **Accueil de loisirs** : Il reste quelques places la première et la dernière semaine. La CAF dénonce les tarifs trop élevés par rapport à ses préconisations.

◆ **Salles intercommunales** : Charavines a proposé une étude pour que tous les usages intercommunaux des salles soient quantifiés et chiffrés pour une répartition des frais auprès des communes. Le Pin a précisé que cela est éventuellement envisageable pour la salle des Cèdres, mais peu possible pour les autres salles. Les communes de Biliou et Montferrat ont indiqué ne pas être d'accord avec la proposition de Charavines.

◆ **Animation jeunesse** : Les élus se réuniront pour étudier une modification des tarifs.

◆ **Ecole Paladru** : Les élus ont fait part de leur regret que Paladru décide de scolariser les enfants de deux ans à compter de la rentrée prochaine. Cela risque d'engendrer une baisse de fréquentation des crèches et des assistantes maternelles.

◆ **Site du SPAC** : Le Pays Voironnais a racheté ce site, et a trouvé un porteur de projet. Pour sa réalisation, la création de 30 places de stationnement était nécessaire. Or, la Commune de Charavines s'oppose à ce projet. Des représentants du Pays Voironnais seront présents à la prochaine réunion du Conseil Municipal de Charavines pour évoquer ce sujet.

### **CONSEIL d'ECOLE DU 2 JUIN 2016**

○ **Effectifs scolaires** : M.C. Clor rappelle que l'école du Pin est toujours sous l'éventualité d'un retrait de poste. Elle précise toutefois que 141 enfants sont inscrits pour la rentrée de Septembre et que le retrait ne devrait pas être prononcé.

○ **Commune nouvelle** : La création d'une commune nouvelle ne devrait pas apporter de changement jusqu'en 2020, avec la mise en place d'une carte scolaire.

○ **Tableau** : Sophie TANFIN demande l'acquisition d'un vidéoprojecteur interactif pour sa classe. L'équipement de chaque classe est envisagé mais se fera progressivement.

○ **Travaux classe rez-de-chaussée** : D. Carron précise que la dalle sera effectuée par l'entreprise Blanchard la première semaine des vacances, et que le sol collé sera posé par l'entreprise Clément Décor vers le 15 août, après séchage.

○ **Sieste** : M.C. Clor indique qu'il sera sans doute nécessaire de compléter l'équipement en lits pour la sieste car la classe de petite section aura 21 élèves.

○ **Arbres de la cour** : L'entreprise Comte Floret a examiné les arbres et a suggéré d'en abattre un. Certains doutes sont émis sur cet avis. Par ailleurs, les élus décident de replanter des arbres à la place de ceux qui sont abattus.

○ **Garderie** : Suite à une demande pour le rétablissement de la garderie du mercredi midi (11h30 à 12h30), un sondage sera effectué auprès des parents pour connaître leurs besoins.

### **2016.06.01. CONVENTION SUBVENTION RASED**

M.C. CLOR rappelle que le RASED est un réseau d'intervenants pour des enfants en difficulté. Le RASED du secteur est basé au Grand Lemps et intervient sur 15 communes représentant 18 écoles. 10 % en moyenne des élèves nécessitent l'intervention d'un membre du RASED. L'école du Pin en bénéficie depuis plusieurs années, et la participation demandée s'élève à 50 € par classe élémentaire, soit 200 € pour les quatre classes du Pin. La commune du Pin a attribué un montant de 100 € en 2015. Le RASED n'ayant pas d'identité juridique, cette subvention est versée sous forme de bons d'achat.

La Commune du Grand Lemps décide, pour des raisons de simplification, de traiter l'ensemble des commandes du RASED et propose une convention définissant les conditions de participation des communes à compter du 1<sup>er</sup> Janvier 2017, à savoir 50 € par classe élémentaire.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité et une abstention:

- Approuve la convention proposée par la Commune du Grand Lemps pour le fonctionnement du RASED et la participation de la commune du Pin pour 50 € par classe élémentaire.
- Autorise le Maire ou un adjoint à signer ladite convention.
- Attribue au RASED une subvention de 200 € pour l'année 2016 qui sera versée sous forme de règlement de factures de fournitures pédagogiques.

## **2016.06.02. TRANSFERT DE LA COMPETENCE « LECTURE PUBLIQUE » A LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU PAYS VOIRONNAIS.**

Le Conseil Municipal,

. Vu l'article L 5211.17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

. Vu la délibération du Conseil Communautaire de la Communauté d'Agglomération n° 16.009 en date du 26 janvier 2016 et rendue exécutoire le 28 janvier 2016, relative à la création d'une compétence facultative de la Communauté d'Agglomération du Pays Voironnais en matière de lecture publique.

. Considérant que des réflexions sont conduites à l'échelle intercommunale en matière de compétences culturelles suite aux demandes de plusieurs communes convergeant vers le transfert d'équipements ou d'actions culturelles et suite à l'actualisation du projet de territoire.

. Considérant que ce projet de territoire adopté par la Communauté d'Agglomération du Pays Voironnais a défini un objectif général de politique culturelle, à savoir : renforcer l'attractivité du territoire, maintenir l'existant en cas de désengagement des communes de leur politique culturelle, et contribuer à la réduction des inégalités d'accès à la culture sur le territoire ;

. Considérant que la construction d'un réseau de lecture publique à l'échelle intercommunale, et le transfert de la compétence « lecture publique » auprès de la Communauté d'Agglomération du pays Voironnais, participent à la mise en place de ces objectifs,

- Autorise à compter de la date du transfert de compétence prononcé par arrêté du représentant de l'Etat, le transfert de la compétence « lecture publique » se définissant comme l'animation, la gestion et de développement d'un réseau de lecture publique.
- Prends acte que la Communauté d'Agglomération sera substituée à la Commune du Pin de plein droit à la date du transfert de compétence, dans toutes les délibérations et tous les actes afférents à l'exercice de la compétence « lecture publique ».
- Admet que les modalités financières et matérielles de ce transfert feront l'objet de délibérations ultérieures.

## **2016.06.03. CONTRAT D'ENGAGEMENT EDUCATIF.**

Le Maire informe le Conseil que quatre camps : un de cinq jours (4 nuits), deux de quatre jours (3 nuits), et deux de quatre jours (sans nuit) sont organisés cet été dans le cadre de l'animation jeunesse. L'animateur titulaire devant obligatoirement être accompagné, il est nécessaire de créer un poste d'accompagnateur pour ces deux camps.

Le Maire propose de recruter un personnel dans le cadre d'un contrat d'engagement éducatif pour la durée de ces camps, et demande l'avis du Conseil.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité :

- Approuve le recrutement d'un accompagnateur pour les cinq camps organisés dans le cadre de l'animation jeunesse aux mois de juillet et août 2016, soit du 6 au 9 Juillet, du 11 au 15 juillet, du 18 au 21 juillet, du 1° au 4 Août et du 22 au 25 Août 2016.
- Approuve la signature avec le personnel recruté, pour un contrat d'engagement éducatif, pour 21 jours de travail et 4 jours de repos, soit 25 jours au total, et 10 nuits.
- Fixe le montant de la rémunération à 55 € par jour et 12 € par nuit.

## **2016.06.04. AVENANT AU BAIL PROFESSIONNEL MAISON KINE.**

Le Maire rappelle que par délibération du 17 Octobre 2013, le Conseil Municipal a approuvé un bail professionnel de six ans à compter du 1° Décembre 2013 avec la SCM « Groupe paramédical du Val d'Ars » pour des activités para-médicales dans la maison située 116 route de Virieu au Pin.

Le Maire informe le Conseil que le « Groupe Paramédical du Val d'Ars » a été dissous au 31 mai 2016 suite à l'arrêt d'activité de l'un des membres. Il convient donc de transférer le bail au nom de Mme Annabelle SOUTON qui poursuit la même activité dans les locaux aux mêmes conditions que le bail initial.

Le Maire demande l'avis du Conseil.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité :

- Accepte le transfert du bail professionnel au nom de Mme Annabelle SOUTON à compter du 1° Juin 2016.
- Approuve l'avenant au bail constatant la modification du locataire à compter du 1° Juin 2016, et autorise le Maire à le signer, ainsi que toutes pièces nécessaires à cette opération.

## **2016.06.05. REMISE DE DETTE LOYERS BUDGET ANNEXE**

Le Maire rappelle les démarches effectuées en collaboration avec le trésorier de VIRIEU pour l'apurement de la dette des loyers de Mme CEYRIES en 2011.

Le Maire précise qu'un loyer de 2009 (titre 14 - exercice 2009 du budget annexe) apparaît aujourd'hui comme impayé dans l'historique de la commune.

Le Maire indique qu'il y a lieu d'annuler cet impayé, et demande l'avis du Conseil.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité :

- Décide l'annulation du titre 14 de 2009, et prononce une remise de dette de la somme correspondante soit 505.26 €
- Charge le Maire d'établir le mandat correspondant qui sera affecté à l'article 6745 du Budget annexe.
- Décide au budget annexe, le virement de crédit suivant :
  - o A diminuer : Art. 61522 : - 506.00 €
  - o A augmenter : Art. 6745 : + 506.00 €

## **QUESTIONS DIVERSES**

⇒ **La Poste** : Le Maire rappelle que le Conseil Municipal a refusé la création d'un point poste durant les congés du guichetier. La direction de la Poste indique qu'elle fera son possible pour affecter un remplaçant notamment en juillet, mais il est à craindre que le bureau reste fermé du 18 juillet au 14 août.

⇒ **Poteaux incendie** : Le Maire indique que la responsabilité de la défense incendie incombe aux Maires et que le Pays Voironnais, de par sa compétence EAU, propose un contrôle du débit des poteaux incendie. Deux prestations sont proposées aux communes qui le souhaitent :

- o Prestation complète : 19.20 € HT par poteau.
- o Prestation partagée : 9.60 € HT par poteau, un agent communal participant aux opérations.

⇒ **Urbanisme** : Le service Urbanisme du Pays Voironnais propose aux communes qui le souhaitent de désigner un bureau d'étude qui pourrait être sollicité pour avis en ce qui concerne la gestion des eaux pluviales des dossiers à instruire. La commune du Pin répondra négativement.

⇒ **Personnel** : Par huit voix pour, une contre, et quatre abstentions, le Conseil Municipal accepte la modification du planning de Stéfany GUILLAUD MAGNIN qui fera journée continue en assurant le service de la cantine, et Malory SAMPAIX qui prendra le ménage de Stéfany en contrepartie des heures de cantine.

⇒ **Maison REVOL** : Le Maire informe le Conseil que la toiture de la vieille maison appartenant aux frères REVOL sur le passage du Chassigneu s'est effondrée en partie. La tutelle des frères Revol a été contactée et doit faire le nécessaire pour qu'intervienne une entreprise afin de sécuriser ce bâtiment en bordure de voie publique.

⇒ **Semaine de la Culture** : M.C. Clor rappelle la semaine intercommunale de la culture, du 10 au 19 juin, et les spectacles prévus dans chaque commune du tour du Lac + Chirens.

-----  
La séance est levée à 23 h.  
-----